

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	783
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : THÉÂTRE ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION, SPÉCIALITÉ GESTION DE PRODUCTION

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention aux diplômés du Baccalauréat en Théâtre et Techniques de communication (TTC). Moyennant la réussite d'une épreuve d'admission spécifique et un programme complémentaire, il est accessible à des étudiants ayant réussi un cursus en Interprétation Dramatique ou un cursus de premier cycle dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur artistique ou de l'enseignement supérieur.

Il est destiné à approfondir leur formation à la pratique de la production en arts du spectacle. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir être nécessaires à l'exercice d'une pleine autonomie dans la production d'un projet artistique singulier débouchant sur une présentation publique et d'un travail écrit de recherche dans le domaine des arts du spectacle.

Il repose sur des compétences théoriques et techniques acquises dans un cursus du niveau 6 du CFC complétées par une expérience personnelle et/ou un intérêt attesté pour les arts du spectacle.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique et la recherche de l'étudiant dans le domaine de la production des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champ des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche d'accompagnement de la création.

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils nécessaires à la pratique professionnelle de la production et la connaissance des arts du spectacle qui y sont liés.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une forte autonomie dans l'accompagnement de production d'un projet artistique singulier. Une attention particulière est portée à l'attention et au respect du/des sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

En fin de cycle, les étudiants assurent le cadre et le suivi de production de projets individuels ou collectifs d'œuvres dans le domaine des arts du spectacle. Ils en assurent ensuite la réalisation de manière autonome, en dialogue avec les professeurs qu'ils choisissent et dans la forme qu'ils souhaitent.

L'articulation de la formation en interaction avec les professeurs et les étudiants des cursus d'Interprétation Dramatique et de Théâtre et Technique de Communication (mise en scène et scénographie, décors et costumes) contribue fortement à la spécificité de la pédagogie de ce cursus.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant des jurys extérieurs, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Définir et accompagner une démarche de production d'œuvre, articulée sur ses acquis artistiques, techniques et intellectuels
2. Formuler un cadre de production pour des propositions artistiques et le mettre en œuvre au travers des outils et des techniques de l'écriture pour le plateau
3. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels variés et en évolution.
4. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champs des arts du spectacle.
5. Contribuer par sa pratique de la production, au partage avec des publics divers d'un regard conscient et singulier sur le monde porté par un ou un collectif d'artiste
6. S'insérer dans des contextes sociaux divers et y agir de manière responsable et autonome.

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une pratique novatrice et une recherche dans le champs de la production en arts du spectacle, à amener les futurs artistes des arts du spectacle à explorer, rendre visible, incarner, partager avec les spectateurs l'imaginaire collectif de la société dans laquelle ils vivent, eux comme

leurs spectateurs. Préserver, perpétuer, donner accès, questionner et enrichir 25 siècles d'histoire du patrimoine des arts du spectacle.

Œuvrer au financement et à l'encadrement d'une production culturelle de qualité et au développement des arts de la scène en FWB, contribuer à leur rayonnement international. Se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction ou au renforcement de liens forts entre les différentes composantes sociétales et les cultures qu'elles portent.

PROFIL TYPE DES DIPLÔMÉS; RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLÔMÉS:

A l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service de la création d'oeuvres en arts du spectacle qu'il initiera ou auxquels il prendra part dans ce même champ, son expérience des pratiques de production individuelles ou collectives pour le plateau dans le champ des arts du spectacle. Il maîtrise les différents outils et principes de cette activité dans le domaine des arts du spectacle, nécessaires aux différents stades de la réalisation d'un projet artistique et de sa présentation à un public.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à mettre en place les cadres nécessaires à la production de projets artistiques, il contribue puissamment à faire advenir des émotions et du sens. Son travail et sa recherche participent à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières ou collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur et mettent en oeuvre une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en oeuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus d'accompagnement de la production de la création artistique.
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier et mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de la production en arts du spectacle ;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe d'une création complexe en arts du spectacle en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet et les moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe